

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le mardi 21 février 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2023

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL arrivée à 19h38 (point 1), Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR arrivée à 19h45 (point 1), Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN arrivée à 19h36 (point 1), Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Alexandra DURY, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sukran BOYRAZ (pouvoir à Frédéric VIAL), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC),

Date de convocation : 9 février 2023.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe PAUGET

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 23

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°20-2023 : Personnel : contrats aidés pour la Maison Ravier.

Monsieur le Maire indique l'ouverture au public de la Maison Ravier le samedi 1er avril jusqu'au dimanche 26 novembre.

Afin de remplir les missions d'accueil du public de la Maison Ravier, il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers de fin mars à fin novembre d'une quotité hebdomadaire de 22h30 chacun.

Il est proposé de recourir aux contrats aidés et notamment au dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) qui facilite l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La rémunération sera égale au SMIC horaire. Dans le cadre du PEC, une aide de l'Etat sera accordée à la commune par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 60% du SMIC.

Il est donc proposé de recourir à ce dispositif en conciliant les besoins de la Maison Ravier avec la perspective d'aider des demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Vu l'arrêté préfectoral de la région Auvergne Rhône Alpes fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion de l'Etat pour les Parcours Emploi Compétences (PEC),

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-20-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

- DECIDE de recruter deux agents d'accueil/surveillance sous contrat PEC à temps non complet de 22h30/hebdo du 29/03/2023 au 30/11/2023,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 21 Février 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.
AFFICHAGE LE :

Frédéric VIAL

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20230221-DEL-20-2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023